

Défenseur des droits

Pour plus d'informations sur le Défenseur des droits : www.defenseurdesdroits.fr
David MANARANCHE, chef du pôle Réseau : david.manaranchedefenseurdesdroits.fr

DEVENEZ DELEGUEE DU DEFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une institution indépendante de l'État. Créée en 2011 et inscrite dans la Constitution, elle s'est vu confier deux missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- Permettre l'égalité de tous et toutes dans l'accès aux droits.

Dans le cadre de son activité, le Défenseur des droits s'appuie sur près de 250 collaborateurs qui travaillent au siège à Paris. La représentation territoriale du Défenseur des droits est assurée par un réseau de plus de 500 délégués bénévoles qui assurent des permanences dans plus de 800 points d'accueil : maisons de la justice et du droit (MJD), points d'accès au droit (PAD), préfectures, locaux municipaux, ainsi que dans les établissements pénitentiaires.

Missions

Les délégués ont une mission d'écoute, d'information, d'orientation et de médiation afin de trouver une solution rapide et pragmatique aux litiges relatifs à :

- Un dysfonctionnement d'un service public,
- La protection de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant,
- Une discrimination.

Engagements

Les délégués s'engagent à :

- Tenir 2 demi-journées hebdomadaires de permanence d'accueil du public, ou 1 demi-journée si elles/ils ont une activité professionnelle (temps auquel il convient d'ajouter la durée nécessaire à l'analyse et le traitement des réclamations) ;
- Enregistrer informatiquement les réclamations et demandes d'information ;
- Participer régulièrement (3 fois par an) à des rencontres collégiales de travail avec leurs collègues du département afin d'échanger sur ses pratiques et de mutualiser les expériences,

Qui peut devenir délégué ?

Pour cela, il faut :

- Posséder des qualités humaines, telles que le sens et le goût du contact et une bonne capacité d'écoute, tout en étant capable de prendre de la distance par rapport aux situations présentées par les réclamants ;
- Disposer d'une bonne capacité d'analyse et de synthèse ;
- Être capable de rédiger des courriers et d'utiliser les outils informatiques courants (traitement de texte, messagerie, navigation sur internet).

Afin de prévenir les conflits d'intérêt, des règles d'incompatibilité ont été fixées à l'égard de certaines fonctions comme les mandats politiques ou l'exercice de fonctions juridictionnelles.

Ces missions vous intéressent ?

Adressez votre candidature et un CV au haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie- Secrétariat général/**DRHM**/Bureau des ressources humaines, à l'adresse suivante : mobilite@nouvelle-caledonie.gouv.fr